

# Comment s'approvisionner en équipements de protection ?

## Auprès de quels fournisseurs ?

**StopCOVID19.fr** : est une plateforme mise en place et opérée gratuitement par la société Mirakl avec le soutien du Ministère de l'Économie et des Finances. Elle permet aux professionnels en première ligne (santé, agroalimentaire, grande distribution, transports..) de rentrer en contact et de passer commande directement auprès des producteurs et distributeurs de produits de première nécessité tels que **le gel, les masques, les blouses et autres produits**. La plateforme permet de fluidifier l'approvisionnement et de présenter de façon transparente les informations sur le prix et le produit. La plateforme est recommandée pour des commandes supérieures à 5 000 pièces.

<https://stopcovid19.fr/customer/account/login/>

**Groupement CSF - SAVOIR FAIRE ENSEMBLE** : Face à l'urgence sanitaire, le Ministère de l'Économie et des Finances a missionné le Comité stratégique de filière Mode et Luxe pour coordonner la filière et fabriquer à grande échelle des produits de protection à destination des industries et des services essentiels à la continuité de la vie économique. Le groupement fabrique des masques à Usage Non Sanitaire (UNS) à destination des entreprises et des surblouses à destination du personnel hospitalier.

Chaque jour de nouvelles entreprises rejoignent le Groupement SAVOIR FAIRE ENSEMBLE. Vous trouverez ci-dessous la liste des entreprises du Groupement qui ont reçu une évaluation catégorisant leurs masques dans l'une des deux catégories définie par la note interministérielle du 29 mars :

### Catégorie 1

Les masques filtrants individuels à usage des professionnels en contact avec le public

### Catégorie 2

Les masques filtrants de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe (sans contact avec le public)

### Liste des entreprises

**Silex France** : (solution de sourcing dont la vocation est d'accompagner les entreprises, et plus particulièrement les services achats) a mis en place une étude sectorielle qui inclut notamment une liste exhaustive des fournisseurs français de masques respiratoires, de protections du visage, de solutions virucides, de produits d'assistance respiratoire, de tests de diagnostic et de services de décontamination adaptés à la crise. Pour faciliter les efforts de sourcing et compte tenu des tensions sur les stocks, un site est mis à jour régulièrement.

<https://mailchi.mp/silex-france.com/etude-secto-rielle-silex-covid-19>

## Importer

L'approvisionnement direct à l'étranger est possible pour des commandes portant sur un minimum de 100 000 masques. La Direction Générale des Entreprises (DGE) est mobilisée pour faciliter la mise en relation entre importateurs de masques et acheteurs français, fluidifier le déroulement des procédures douanières et aider les entreprises dans la recherche de solutions logistiques d'acheminement des masques.

La DGE tient à disposition une liste des transporteurs terrestres mobilisables dans le cadre de l'acheminement de matériel médical au sein du territoire national.

Les demandes sont à formuler à [masques.dge@finances.gouv.fr](mailto:masques.dge@finances.gouv.fr).

- > [Accéder à l'infographie destinée aux entreprises souhaitant importer](#)
- > [Accéder au tableau d'équivalence de normes s'appliquant aux importations](#)
- > [Ensemble des informations sur le site de la DGE](#)

**Les pouvoirs publics demandent néanmoins aux entreprises d'éviter de solliciter les 4 fournisseurs privilégiés du système de santé français, à savoir : BYD, ADEN, FOSUN et CEGETEX.**

## Principes de précaution

- S'assurer au préalable du sérieux des fournisseurs
- Veiller à l'exactitude des matériels commandés et à leur conformité selon les usages
- En cas de doute sur un fournisseur se rapprocher de la DGCCRF qui a constaté des fraudes

## Quels sont les prix ?

Le masque chirurgical se négocie entre 60 et 90 centimes l'unité et le masque FFP2 entre 1,50 et 3,50 euros HT hors transport. **Prix constatés susceptibles d'évolution du fait de la forte demande.**